## Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture du mardi 11 décembre 2012 Matin

## 02 Questions jointes

- Mme Valérie Warzée-Caverenne à la ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture sur "les Assises de la sécurité" (n° 13933)
- M. Peter Logghe à la ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture sur "l'insécurité dans les petits commerces" (n° 14483)
- 02.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Madame la présidente, madame la ministre, depuis quelques années, les représentants des syndicats d'indépendants ne cessent d'expliquer que les voleurs ciblent les commerces de proximité nettement moins bien protégés contre le vol que les banques ou les grandes surfaces.

Entre juillet 2010 et juin 2011, la démarque inconnue, c'est-à-dire les pertes engendrées par le vol à l'étalage, la fraude par les fournisseurs, le vol commis par le personnel et les erreurs administratives a augmenté de 6,5 % en Belgique et au Luxembourg. Le manque à gagner représente 1,47 % du chiffre d'affaires des détaillants, soit une perte de revenus pour ces derniers de 915 millions d'euros.

Le Global Retail Theft Barometer (GRTB), une étude mondiale et indépendante du Centre for Retail Research effectuée à la demande de Checkpoint Systems montre que le Belux est placé à la sixième place avant le dernier du classement de tous les pays européens ayant participé à l'étude, et à la toute dernière place des pays d'Europe de l'Ouest pour ce qui concerne cette démarque inconnue. Les vols commis par les clients dans le Belux restent (à raison de 50 %) le principal poste de préjudice dans la démarque inconnue, ce qui est intenable pour la trésorerie de nos commerçants. Il est donc indispensable de trouver des solutions pour permettre aux indépendants qui travaillent de conserver le revenu de leur travail, d'éviter ce manque à gagner, mais aussi de leur permettre d'exercer leur métier dans des conditions de sécurité optimale, faute de quoi les petits commerces de proximité vont disparaître.

Dans le n° 63 de la revue *Union & Actions* du 28 septembre 2012, M. Philippe Godfroid, le nouveau président de l'UCM, l'un de ces syndicats d'indépendants, revendiquait la sécurité comme un droit fondamental des indépendants et justifiait de ce fait l'organisation des Assises de la Sécurité.

Madame la ministre, vous avez participé à cette rencontre le 26 septembre 2012 à Namur en présence de plusieurs commerçants qui ont pu faire entendre leurs revendications. Différentes pistes ont été évoquées, en passant de la création d'une plate-forme intégrée à l'accompagnement des indépendants victimes par la transaction pénale en cas de vol à l'étalage.

Madame la ministre, quelles observations et conclusions ressortent-elles de ces Assises? Quelles solutions envisagez-vous et comptez-vous implémenter concrètement afin de répondre à leurs attentes? Sachant que la sécurité relève de la compétence de votre collègue, la ministre de l'Intérieur, avez-vous déjà analysé avec elle des pistes à ce sujet? Votre département dispose-t-il de données chiffrées relatives aux incapacités de travail des commerçants et/ou indépendants résultant d'actes de violence?

. . .

Je suis particulièrement sensible à ce problème et ai déjà manifesté ma volonté d'organiser une concertation sur cette question.

Les organisations représentatives ont avancé 30 propositions en matière de prévention, de sanction et d'encadrement. Certaines ont déjà été adoptées, comme le renforcement de la présence policière dans les lieux publics, une hausse de la déductibilité fiscale de produits ou de services visant à améliorer la sécurité, la promotion du paiement électronique, l'instauration d'une indemnité civile forfaitaire de 151 euros, en matière pénale, la transaction automatique en cas de vol à l'étalage et la création d'un fonds d'aide aux victimes de vols avec violence.

Aucune de ces propositions ne relève directement de mes compétences ministérielles mais je souhaite toutefois jouer un rôle en tant que ministre des Indépendants au niveau de leur concrétisation. Mon cabinet est en contact régulier avec les différentes fédérations afin d'examiner toutes ces propositions.

Avec mes collègues de l'Intérieur et de la Justice, nous analysons des pistes en commun. Une réunion à ce sujet s'est tenue en octobre dernier, en présence des organisations représentatives des secteurs concernés. Le but de ces réunions "sécurité" est de faire remonter des propositions début 2013 pour réaliser une stratégie mêlant les compétences des trois ministres à propos de la sécurité des indépendants et des entrepreneurs.

Mon administration ne dispose pas de données chiffrées sur les incapacités de travail des commerçants ou indépendants victimes de violences. Cela dit, l'UCM dispose d'un certain nombre de données, que je vais vous citer:

- 33 % des citoyens considèrent la possibilité d'être victime d'un délit de la circulation comme un risque élevé voire très élevé;
- un cinquième de la population craint clairement devoir faire face à un cambriolage ou un vol (risque essentiellement ressenti en Wallonie et à Bruxelles);
- 15 % des citoyens estiment que la criminalité est un facteur décisif de déménagement;
- le nombre de vols à main armée a été en augmentation au cours du premier semestre 2011;
- 1 743 vols à main armée ont été enregistrés en Belgique contre l'ensemble des commerçants; ce sont surtout des petits commerçants faiblement équipés qui ont été visés.

En ce qui concerne les récidives et d'autres chiffres plus précis, je vous renvoie vers mes collègues de l'Intérieur et de la Justice.

02.04 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Madame la présidente, madame la ministre, je vous remercie. Je ne doutais pas que vous aviez pris ce problème à bras-le-corps. Vous avez mentionné les différentes initiatives qui pourraient être prises mais qui ne dépendent pas de vos compétences et nous comptons sur vous pour assurer le suivi auprès de vos collègues. L'UCM parle de 1 743 vols à main armée, ce n'est pas rien!

L'incident est clos.